

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 21

Pour : 21

Date de la convocation : 24 juin 2024

Séance du 2 juillet 2024

Délibération 2024 – 07-02 - 02

L'an deux mil vingt-quatre le 2 juillet

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire.**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
BERTHOUD Françoise	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
DUMARAIS Serge	LAURENT Michèle	TRONCY René
YÜKSEL Ufuk	GABILLET Guy	MIGNOT Catherine
TRESSELT Nadine	MIGNOT Catherine	DUBOIS Françoise
NIZET Cécile	RAVOUX Christian	

Secrétaire de séance : Nathalie DUCLOS

Absent(e) excusé(e) : GIVORD Jean-Louis, THIBERT Karine, GREGOIRE Cédric, LEQUEUX Sébastien, Caroline TROUILLOUX, Alexandre DESRAYAUD

Pouvoirs : GIVORD Jean-Louis donne pouvoir à Nadine TRESSELT, THIBERT Karine donne pouvoir à Marie-Françoise PERROUD, GREGOIRE Cédric donne pouvoir à DESMARIS Elodie, LEQUEUX Sébastien donne pouvoir à Françoise BERTHOUD

Objet : Cession nouvelle parcelle crée au profit de Monsieur et Madame LEBLANC

Signature

Le Maire

Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
004 240404576 20240702 2024-07-02-02-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024

Objet : Cession nouvelle parcelle créée au profit de Monsieur et Madame LEBLANC

Le Conseil,

Monsieur Jean-François CARJOT, 1er adjoint au Maire, expose que Monsieur et Madame Eric et Isabelle LEBLANC sont propriétaires sur la Commune des parcelles cadastrées section C numéros 1459 et 1486 ; il est ici indiqué que :

- la parcelle cadastrée section C numéro 1459 est l'accès qui donne directement à leur propriété bâti sur la parcelle cadastrée section C numéro 1486,

De telle sorte que la parcelle cadastrée section C numéro 1486 appartenant à Monsieur et Madame Eric et Isabelle LEBLANC ne soit pas enclavée,

Monsieur et Madame Eric et Isabelle LEBLANC indiquent qu'il existe entre les parcelles cadastrées section C numéros 1459 et 1486, un empiètement de 5m² formant un triangle sur le domaine public.

Cet espace contiguë sera matérialisé par une création de nouvelle parcelle, afin de rétablir la limite de la parcelle cadastrée section C numéro 1486 du domaine public à la demande de Monsieur et Madame Eric et Isabelle LEBLANC en date du 11 mars 2024.

Monsieur et Madame Eric et Isabelle LEBLANC se sont rapprochés de la municipalité afin d'envisager une cession de cette nouvelle parcelle à leur profit ; cette cession si elle devait avoir lieu le sera à l'euro symbolique. Par courrier en date du 17 mai 2024 adressé en mairie, Monsieur et Madame Eric et Isabelle LEBLANC se sont engagés à prendre en charge l'intégralité des frais liés à cette cession (frais de géomètre, frais de notaire, etc...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'approuver la cession de la nouvelle parcelle au profit de Monsieur et Madame Eric et Isabelle LEBLANC, moyennant le prix de l'euro symbolique,

DIT que l'ensemble des frais relatifs à cette cession sera à la charge exclusive de Monsieur et Madame Eric et Isabelle LEBLANC,

AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à cette cession et notamment prendre contact avec tous géomètres de son choix afin que ce chemin soit numéroté au service du cadastre, à signer tout acte administratif ou acte authentique de cession auprès de tout office notarial de son choix, ainsi que tous documents se rapportant à cette opération.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

05 JUL. 2024

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20240702-2024-07-02-02-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2024